



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/43/684
7 octobre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session
Point 103 de l'ordre du jour

CAMPAGNE INTERNATIONALE CONTRE LE TRAFIC DES DROGUES

Campagne internationale contre l'abus et le trafic illicite
des drogues

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

| <u>Chapitres</u> | <u>Paragraphes</u> | <u>Pages</u> |
|---|--------------------|--------------|
| I. INTRODUCTION | 1 - 2 | 2 |
| II. DECISIONS PRISES PAR LA COMMISSION DES STUPEFIANTS ET LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL..... | 3 - 9 | 2 |
| III. MESURES PRISES PAR LE SECRETAIRE GENERAL | 10 - 15 | 3 |

I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 42/113 du 7 décembre 1987, intitulée "Campagne internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues", l'Assemblée générale s'est de nouveau déclarée préoccupée par la situation régnant dans le monde en ce qui concerne l'abus et le trafic illicite des drogues. Constatant la responsabilité collective qui incombait aux Etats de dégager des ressources appropriées pour l'élimination de la production et du trafic illicites ainsi que de l'abus des drogues et substances psychotropes, l'Assemblée a condamné catégoriquement une fois de plus le trafic des drogues sous toutes ses formes comme étant une activité criminelle et prié instamment les Etats de reconnaître qu'ils avaient une responsabilité commune pour ce qui était de s'attaquer au problème de la consommation, de la production, du transit et du trafic illicites des drogues. Dans ladite résolution, l'Assemblée a défini une série de mesures à prendre.
2. Le présent document a été établi conformément à la demande de l'Assemblée générale tendant à ce qu'un rapport lui soit présenté sur l'application de la résolution.

II. DECISIONS PRISES PAR LA COMMISSION DES STUPEFIANTS ET LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

3. A sa dixième session extraordinaire, tenue du 8 au 19 février 1988 1/, la Commission des stupéfiants a adopté, outre quatre résolutions et neuf décisions, une série de projets de résolution à soumettre au Conseil économique et social. Le Conseil a par la suite adopté le 25 mai 1988 ces projets de résolution, numérotés résolutions 1988/8 à 1988/16 2/.
4. Les deux premières résolutions étaient respectivement intitulées "Etablissement d'un projet de convention contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes" et "Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues" 3/.
5. Les quatre autres, respectivement intitulées "Offre et demande d'opiacées à des fins médicales et scientifiques", "Coordination à l'échelon de la région de l'Afrique", "Réduction de la demande illicite de drogues" et "Renforcement de la coordination et de la coopération entre les gouvernements", regroupaient les recommandations issues des trois réunions régionales des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues (HONLEA).
6. Par sa résolution 1988/14, le Conseil économique et social a décidé que la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient continuerait de se réunir chaque année dans une capitale de la région chaque fois que possible, et à l'Office des Nations Unies à Vienne avant les sessions ordinaires ou extraordinaires de la Commission des stupéfiants. Il a également autorisé l'augmentation du nombre des membres de la Sous-Commission, approuvant la désignation de l'Egypte, de l'Inde et de la Jordanie comme membres de celle-ci.

/...

7. Par sa résolution 1988/15, intitulée "Réunions des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues : Asie et Pacifique, Afrique, Amérique latine et Caraïbes", le Conseil économique et social a notamment prié le Secrétaire général de convoquer ces trois réunions régionales sur une base annuelle à compter de 1988, sauf les années où était convoquée une réunion interrégionale.

8. Par sa résolution 1988/16, intitulée "Amélioration des mesures visant à réduire la demande illicite de stupéfiants et de substances psychotropes", le Conseil a demandé instamment à tous les gouvernements d'encourager les conditions propres à permettre un sain épanouissement et une vie utile pour tous les jeunes, ainsi qu'à faciliter leur réinsertion dans la communauté. Il a demandé aux gouvernements des pays touchés par les problèmes de l'abus des drogues de prendre les mesures nécessaires pour réduire sensiblement la demande illicite de stupéfiants et de substances psychotropes.

9. A sa dixième session extraordinaire, la Commission des stupéfiants s'est particulièrement intéressée au niveau des ressources mises à la disposition de la Division des stupéfiants et du secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants. La Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Vienne et Coordinatrice de toutes les activités des Nations Unies contre la drogue a fait devant la Commission une déclaration dans laquelle elle s'est déclarée profondément inquiète de la situation où se trouvaient ces organes sur le plan des ressources budgétaires et des ressources en personnel. A la suite d'un débat approfondi, la Commission a conclu que toute réduction du montant total des crédits approuvés au titre du chapitre 20 du budget-programme pour l'exercice biennal 1986-1987 pour l'Organe international de contrôle des stupéfiants et la Division des stupéfiants compromettrait les efforts déployés par les gouvernements de l'Organisation des Nations Unies pour intensifier la lutte contre l'abus des drogues de par le monde. Dans une décision sans précédent, la Commission a demandé à son président et au Président de l'Organe international de contrôle des stupéfiants de porter personnellement ces conclusions à l'attention du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. La délégation de la Commission a été reçue par le Secrétaire général le 25 février 1988. La Commission a également recommandé "au Comité du programme et de la coordination de prendre dûment en considération, lors de l'examen des programmes relatifs au contrôle international des drogues, la résolution en question, en vue de maintenir à leur niveau, et si possible, de les renforcer, les ressources mises à la disposition des services chargés du contrôle des drogues".

III. MESURES PRISES PAR LE SECRETAIRE GENERAL

10. Comme suite à la demande de l'Assemblée générale, le Programme des Nations Unies pour le développement a organisé en décembre 1987, en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues, un premier séminaire consacré aux cultures de substitution à l'opium, auquel ont participé des experts venus de Birmanie, du Pakistan et de Thaïlande. Y ont également participé des observateurs de l'Australie, des Etats-Unis d'Amérique, de la Commission des communautés européennes et du Bureau du Plan de Colombo. D'autres séminaires sont en cours de préparation.

/...

11. La Division des stupéfiants s'emploie, en coopération avec les organes intergouvernementaux et organismes nationaux intéressés, à chercher des spécialistes pour permettre d'intensifier la formation en matière de répression de l'abus des drogues. Pour coordonner ce genre d'activités de formation, la Division rassemble des données aux niveaux national et international et a déjà publié le premier numéro de la publication semestrielle intitulée "International Calendar of Drug Law Enforcement Training Events" portant sur la période allant de juillet à décembre 1988. Avec le concours de nombreux organismes nationaux de répression du trafic des drogues, d'Interpol et du Conseil de coopération dopaère, la Division a également entrepris de réviser deux manuels de formation publiés pour la première fois au début des années 70.
12. La Division a convoqué en 1988, au nom du Secrétaire général, trois réunions régionales des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues (HONLEA) : il s'agit de la deuxième réunion pour l'Afrique, tenue à Dakar du 18 au 22 avril 1988, de la deuxième réunion pour l'Amérique latine et les Caraïbes, tenue à Lima du 12 au 16 septembre 1988, et de la quatrième réunion pour l'Asie et le Pacifique, tenue à Bangkok du 3 au 7 octobre 1988.
13. Parmi d'autres mesures prises pour renforcer la lutte contre la demande de drogue figure la préparation d'un projet visant à mettre en place un système international d'évaluation de l'abus des drogues, en vue d'améliorer la qualité des renseignements dont disposent les organes intergouvernementaux. On a également entamé les préparatifs de plusieurs séminaires régionaux qui doivent se tenir en 1989 sur l'utilisation des ressources communautaires pour la prévention et la réduction de l'abus des drogues. Outre les programmes d'assistance en cours consacrés à la formation spécialisée, à la fourniture d'échantillons de référence, à des manuels et du matériel, on s'efforce tout particulièrement, avec le concours du Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues, de constituer un réseau de laboratoires nationaux et régionaux d'analyse et d'identification des drogues en Afrique.
14. L'Assemblée générale a demandé au Département de l'information du Secrétariat de publier des informations de nature à décourager l'abus des drogues, en particulier chez les jeunes. A cet égard, le Département a fait paraître et distribuer un document d'information dans lequel il invitait les établissements scolaires, les associations de jeunes et d'autres organisations à marquer la première Journée internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues, qui serait désormais célébrée chaque année. Le Département a parrainé, avec le concours du Comité sur les stupéfiants et l'abus de substances psychotiques des ONG de New York, des programmes pour l'occasion, dont une campagne de sensibilisation contre l'abus des drogues, auxquels ont participé des jeunes. Un certain nombre de centres d'information des Nations Unies ont fait de la publicité à cet événement dans leurs régions respectives. En outre, le Département a produit plusieurs annonces télévisées dans lesquelles il invitait le public à soutenir l'ONU dans ses activités de lutte contre l'abus des drogues, ainsi que deux programmes radio sur la prévention de l'abus des drogues. Il a également organisé dans le hall du Siège une exposition de dessins primés contre l'abus des drogues. Le Département a mis à la disposition du public des renseignements sur les activités de l'ONU dans le domaine de la lutte contre l'abus et le trafic illicite des drogues, notamment une

/...

réimpression du schéma multidisciplinaire complet pour les activités futures de lutte contre l'abus des drogues et la Déclaration de la Conférence internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues. Le Département a également rendu compte des activités de l'Organisation dans ce domaine par le biais de ses programmes ordinaires diffusés par la télévision, la radio et la presse. Il continuera dans ses activités futures à présenter des informations encourageant la prévention de l'abus des drogues.

15. L'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de fournir l'appui nécessaire au renforcement de la Division des stupéfiants et de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, notamment en procédant aux réaffectations voulues, dans les limites des ressources disponibles, et la Commission des stupéfiants a recommandé que le volume des ressources allouées aux services de lutte contre l'abus des drogues soit maintenu, et si possible accru. C'est dans le cadre de l'application de la recommandation 15 du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (Groupe des 18) et des recommandations du Comité du programme et de la coordination et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant les incidences budgétaires de cette recommandation qu'il faudra étudier comment donner suite à ces demandes.

Notes

1/ E/1988/13.

2/ E/1988/88.

3/ Pour plus de détails concernant ces deux résolutions, voir les documents A/43/678 et A/43/679.
